



Conseil de sécurité

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

New York, le 15 avril 2024

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl
Représentante permanente de la Suisse

Madame la Présidente,

Comme nous l'avons entendu, le 30 mai dernier, sous la Présidence de mon pays de ce Conseil, le Directeur général Rafael Grossi, que je remercie de son grand engagement comme de son intervention d'aujourd'hui, présentait cinq principes, concrets et pratiques, établis pour la prévention d'un accident à la centrale nucléaire de Zaporijjia. Le respect de ces principes est dans l'intérêt de toutes et tous, car les conséquences d'un accident nucléaire auraient un impact généralisé.

Ces principes assurent les sept piliers de l'AIEA, qui ont été érigés de manière urgente suite à la saisie militaire et l'occupation illégale de la centrale nucléaire de Zaporijjia par la Russie en 2022, depuis laquelle la sûreté et la sécurité de cette installation sont sérieusement compromises.

Malgré la précarité de la situation, nous étions – jusqu'à la semaine dernière – soulagés de savoir qu'il n'y avait aucune indication de violation directe des cinq principes. Avec les graves incidents du 7 avril et des jours suivants, à savoir une série d'attaques de drones impactant directement la centrale nucléaire de Zaporijjia, ceci a soudainement changé : Pour la première fois depuis l'établissement des cinq principes, le bâtiment abritant un des réacteurs a été visé par une action militaire, en violation flagrante de ces principes. Ces actions sont irresponsables et inacceptables.

La Suisse se joint donc sans réserve à l'appel à la désescalade du Directeur général afin que les derniers développements : « ne marquent pas le début d'un nouveau front de guerre extrêmement dangereux ».

Nous appelons la Russie et l'Ukraine à mettre en œuvre et à respecter pleinement et à tout moment les sept piliers et les cinq principes et à s'abstenir de mener des hostilités à proximité des et contre les installations nucléaires. Nous réitérons notre appel aux parties au conflit de respecter en toutes circonstances le droit international humanitaire. Nous soulignons notamment la protection spéciale accordée par l'art. 56 du premier protocole additionnel aux conventions de Genève contre les attaques aux installations contenant des forces dangereuses. Cet article demande de ne pas placer d'objectifs militaires à proximité de ces ouvrages.

Madame la Présidente,

Depuis le début de l'agression militaire russe contre l'Ukraine, la Suisse est profondément préoccupée pour la sûreté et sécurité des installations nucléaires en Ukraine. Pour la protection de la population civile ainsi que la préservation de l'environnement en Ukraine et au-delà, un incident nucléaire doit être évité à tout prix. Le fait que les six réacteurs de la centrale nucléaire de Zaporijjia soient désormais en arrêt à froid, comme recommandé par l'AIEA, représente un développement positif dans une situation très fragile. La Suisse réitère son appel à la Russie pour qu'elle retire immédiatement toutes ses troupes

et armes de la centrale nucléaire de Zaporijjia et de l'ensemble du territoire ukrainien. Le contrôle de la centrale nucléaire doit être rendu aux autorités ukrainiennes compétentes.

Nous réitérons aussi notre appréciation et notre soutien au travail impartial de l'AIEA et à ses efforts, pour réduire le risque d'un accident nucléaire. La présence continue des experts de l'Agence sur tous les sites nucléaires ukrainiens est essentielle pour fournir des informations impartiales et indépendantes et pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous réitérons notre appel en faveur d'un accès sans délais des experts de l'AIEA à toutes les zones pertinentes de la centrale nucléaire de Zaporijjia. Nous demandons également que les conditions de travail et de vie du personnel soient immédiatement améliorées et que les pratiques administratives discriminatoires en matière de dotation en personnel cessent.

En tant que Conseil, nous devons être clair et uni par rapport à l'objectif central de la sûreté et de la sécurité nucléaires et continuer à suivre cette question de près. Nous espérons par ailleurs que cet objectif commun pourra contribuer aux efforts visant à instaurer une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations unies.

Je vous remercie.

Madam President,

As we have heard, on May 30 last year, under my country's Presidency of this Council, Director General Rafael Grossi, whom I thank for his great commitment and for his briefing today, presented five concrete and practical principles for preventing an accident at the Zaporizhzhia nuclear power plant. Compliance with these principles is in everyone's interest, as the consequences of a nuclear accident would have a widespread impact.

These principles ensure the IAEA's seven pillars, which were urgently established following Russia's military seizure and illegal occupation of the Zaporizhzhia nuclear power plant in 2022, since when the facility's safety and security have been seriously compromised.

Despite the precariousness of the situation, we were relieved - until last week - to know that there were no indications of direct violation of the five principles. With the serious incidents of April 7 and the following days, namely a series of drone attacks directly impacting the Zaporizhzhia nuclear power plant, this has suddenly changed: For the first time since the five principles were established, the building housing one of the reactors has been targeted by military action, in flagrant violation of these principles. These actions are irresponsible and unacceptable.

Switzerland therefore wholeheartedly endorses the Director-General's call for de-escalation, so that the latest developments: "do not mark the beginning of a new and gravely dangerous front of the war".

We call on Russia and Ukraine to fully implement and respect the seven pillars and five principles at all times, and to refrain from hostilities near and against nuclear facilities. We reiterate our call on the parties to the conflict to respect international humanitarian law in all circumstances. In particular, we emphasize the special protection afforded by Art. 56 of the First Additional Protocol to the Geneva Conventions against attacks on installations containing dangerous forces. This article requires that no military objectives be placed in the vicinity of such installations.

Madam President,

Since the start of Russia's military aggression against Ukraine, Switzerland has been deeply concerned about the safety and security of nuclear facilities in the country. For the protection of the civilian population and the environment in Ukraine and beyond, a nuclear incident must be avoided at all costs. The fact that all six reactors of the Zaporizhzhia nuclear power plant are now in cold shutdown, as recommended by the IAEA, represents a positive development in a very fragile situation. Switzerland reiterates its call on Russia to immediately withdraw all its troops and weapons from the Zaporizhzhia nuclear power plant and the entire territory of Ukraine. Control of the nuclear power plant must be returned to the competent Ukrainian authorities.

We reiterate our appreciation and support for the impartial work of the IAEA and its efforts to reduce the risk of a nuclear accident. The continued presence of Agency experts at all Ukrainian nuclear sites is essential to provide impartial and independent information and to guarantee nuclear safety and security. We reiterate our call for prompt access by IAEA experts to all relevant areas of the Zaporizhzhia nuclear power plant. We also call for an immediate improvement in staff working and living conditions, and for an end to discriminatory administrative practices in staffing.

As a Council, we must be clear and united on the central objective of nuclear safety and security, and continue to monitor this issue very closely. We also hope that this common goal can contribute to efforts to achieve a comprehensive, just and lasting peace in Ukraine, in accordance with the UN Charter.

I thank you.